



## MODIFICATIONS PROTOCOLE ARTT

### COLLECTIVITE :

.....

### Nom, Prénom et numéro de téléphone de la personne en charge du dossier :

.....

### Textes de référence :

- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT (article 7-1 institué par la loi du 3 janvier 2001)
- Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7.1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale.

### Principe :

Pour rappel, la durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine, décomptée sur une base annuelle de 1607 heures. L'organe délibérant peut, après avis du CT, réduire la durée annuelle pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions et la définition des cycles de travail qui en résultent. Sont notamment visés le travail de nuit, le dimanche, en horaire décalé, en équipes et les cas de modulation importante des cycles de travail, de travaux pénibles ou dangereux.

Les collectivités ont négocié un protocole d'accord d'A.R.T.T. suite à la mise en place des 35 heures. Cependant, cet aménagement peut être modifié par avenant.

Le Comité Technique doit être obligatoirement saisi de toutes les modifications du protocole initial.

### Les formulaires de saisine du CT ne doivent pas être nominatifs.

Nombre d'habitants	Nombre d'agents titulaires	Non titulaires	Stagiaires

**PROTOCOLE EN VIGUEUR :**

- Date d'adoption du protocole : .....

- Date avis CT : .....

**Principes de l'ARTT :**

- Durée moyenne hebdomadaire de travail dans la collectivité : .....

- Nombre de jours RTT : .....

- Période de liquidation des jours RTT : .....

- Modalités de liquidation des jours RTT : .....

.....

.....

- Cycle de travail : .....

- Horaires :  fixes  variables

- Horaires décalés :  oui  non

- Travail de nuit :  oui  non

Si oui, durée du travail de nuit : .....

- Autres : .....

.....

- Création compte épargne-temps :  oui  non

- Recours à l'astreinte :  oui  non

Si oui, service(s) et modalités : .....

.....

.....

**MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROTOCOLE D'ACCORD :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Éléments d'informations supplémentaires :**

.....  
.....  
.....

**Pièces à joindre:**

- Protocole ARTT en vigueur,
- Projet d'avenant.

Fait à ..... le .....

*Signature de l'autorité territoriale*